

CONTRAT N° [Tarif K] - 1.234.567



Parties contractantes

Herr Max Mustermann
Musterstrasse 1
8000 Zürich

et SUISA
Coopérative des auteurs
et éditeurs de musique
Bellariastrasse 82
8038 Zurich

(ci-après "CLIENT")

(ci-après "SUISA")

Objet du contrat

Tarif commun K – Droits d'auteur et droits voisins relatifs à la musique pour les concerts, productions analogues à des concerts, shows, spectacles de ballet et de théâtre

- Base et partie intégrante** : le tarif commun K des sociétés de gestion SUISA et SWISSPERFORM, en annexe, fait partie intégrante du présent contrat. Le CLIENT déclare avoir reçu, compris et accepté ledit tarif. En cas de contradiction entre ce contrat et les dispositions du tarif, ces dernières l'emportent.
- SUISA octroie au CLIENT une licence pour les utilisations de musique réglées dans le tarif commun K, en particulier le **droit** :
 - d'exécuter de la musique lors de concerts, productions analogues à des concerts, shows, spectacles de ballet et de théâtre ;
 - d'enregistrer de la musique sur des supports sonores exclusivement en vue des exécutions précitées.
- Le CLIENT s'engage à verser à SUISA les redevances calculées conformément au tarif commun K dans les 30 jours qui suivent l'établissement de la facture.

Les redevances s'entendent sans la taxe sur la valeur ajoutée. Si celle-ci est à acquitter, en raison d'un assujettissement objectif impératif ou du fait de l'exercice d'un droit d'option, elle est due en plus par le CLIENT au taux d'imposition en vigueur.
- Le CLIENT s'engage à remettre tous les documents nécessaires au calcul et à la répartition des redevances, y compris les relevés des œuvres exécutées, chaque trimestre, à la mi-janvier/avril/juillet/octobre.
- Le CLIENT bénéficie des rabais prévus par le tarif commun K, pour autant qu'il respecte les conditions contractuelles et tarifaires et soit affilié à une association suisse d'organiseurs de concerts, de productions analogues à des concerts, de shows, de spectacles de ballet ou de théâtre qui soutient SUISA dans l'accomplissement de ses tâches.
- Entrée en vigueur du contrat** : 01.01.20xx
- Durée du contrat** : indéterminée
- Acomptes/garanties** : SUISA peut exiger un versement préalable égal au montant prévisible de la redevance et/ou d'autres garanties.

Tournez s.v.p.

9. **Résiliation** : Le présent contrat peut être résilié pour la fin d'un mois, moyennant un préavis de 30 jours. Il peut de plus être résilié en tout temps à la date d'entrée en vigueur d'un nouveau tarif applicable aux utilisations de musique mentionnées dans le présent contrat. Si SUISA envoie au CLIENT un nouveau tarif en lui proposant de reconduire le présent contrat sur la base du nouveau tarif, celui-ci remplace alors l'ancien en tant que partie intégrante de ce contrat, dans la mesure où le CLIENT ne le résilie pas dans les 30 jours qui suivent la réception.

.....
Lieu, date

Lausanne,

.....
CLIENT

.....
SUISA

Modèle de contrat